



**ASSOCIATION DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC  
(AGPQ)**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 28**

**Loi concernant principalement  
la mise en œuvre  
de certaines dispositions du discours  
sur le budget du 4 juin 2014  
et visant le retour à  
l'équilibre budgétaire en 2015-2016**

**présenté à la**

**COMMISSION SUR LES FINANCES PUBLIQUES**

**Québec**

**Le 28 janvier 2015**

## **PRÉSENTATION**

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) est heureuse de pouvoir exprimer son point de vue devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre des consultations tenues à l'égard du projet de loi n° 28 *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.*

L'AGPQ a été fondée en 1973, afin de promouvoir, favoriser, développer et améliorer la qualité des services de garde éducatifs pour les enfants et les familles du Québec; d'assurer le libre choix des parents et la pérennité du réseau; protéger, défendre et représenter les droits de ses membres; informer ses membres, formuler des recommandations et les promouvoir auprès des instances gouvernementales et organismes partenaires et valoriser le perfectionnement et le développement du personnel en milieu de garde.

La qualité des services offerts, ainsi que l'engagement quotidien des propriétaires de garderies et de leur personnel auprès des familles québécoises font de nous des partenaires incontournables dans le développement du réseau des services de garde. Les garderies privées membres de notre association détiennent toutes un permis émis par le Ministère de la Famille. Ces garderies sont subventionnées dans une large majorité, ayant conclu à cet effet une convention de subvention avec le ministère pour accueillir et offrir des services de garde éducatifs à des enfants dont les parents sont admissibles à la contribution réduite de 7,30\$ par jour. Une minorité de ces garderies ne reçoit aucune subvention du MFA, les frais de garde étant alors entièrement à la charge des parents utilisateurs leur donnant droit ainsi à un crédit d'impôt remboursable.

C'est avec plus de 40 ans d'histoire et d'expérience dans le domaine des services de garde que l'AGPQ se présente devant vous afin d'émettre son opinion sur les mesures incluses dans le projet de loi 28. L'AGPQ tient à rappeler que sa participation aux travaux de la Commission se vaudra constructive en soulignant les bonnes comme les moins bonnes propositions de ce projet de loi.

L'AGPQ rappelle à la Commission qu'elle est l'instance nationale la plus représentative de l'ensemble du réseau des garderies privées subventionnées du Québec et que son leadership s'étend sur tout le réseau : membres et non membres.

## 1. LE PROJET DE LOI 28 – RAPPEL CONTEXTUEL

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) tient à rappeler à la Commission que la modulation des frais de garde en fonction du revenu des parents a, à la grande surprise de toute la population, été lancée pour la première fois, par le premier ministre, Philippe Couillard, au mois de mai 2014 alors qu'il a annoncé en point de presse que :

*« Personne ne s'opposerait au fait que quelqu'un qui a mon revenu ou des revenus plus élevés dans la société ait à payer 10\$ par jour pour un enfant à la garderie ».*

Ce principe avancé par le premier ministre pouvait sembler noble à première vue mais il n'en reste que les gens qui gagnent le revenu du premier ministre ne sont pas des jeunes parents en début de carrière.

Pour en arriver à ses objectifs, le gouvernement devait ouvrir grand l'éventail et taxer de manière significative et sans précédent, les jeunes familles du Québec et plus particulièrement la classe moyenne.

À cet effet, l'AGPQ a été la première association à dénoncer le plan du gouvernement libéral sur la place publique.

À maintes reprises, la ministre de la Famille a déclaré que les décisions n'étaient pas prises, qu'ils attendaient le rapport de la Commission sur la révision des programmes.

Malheureusement, pour le Québec et plus particulièrement les jeunes familles, les **dés étaient déjà pipés!**

## **2. MODULATION DES FRAIS DE GARDE SELON LES REVENUS DES PARENTS**

Dès la sortie du premier ministre, l'AGPQ s'était prononcée publiquement à l'effet qu'elle était contre cette proposition, et ce, pour les motifs suivants.

Cette *modulation* tel que décrite par monsieur Couillard, viserait les familles de la classe moyenne qui sont déjà surimposées et surtaxées. Ces familles sont loin d'être riches.

Une famille avec 1 ou 2 enfants et ayant un revenu familial de 100 000 \$ par année est loin d'être bien nantie. Après avoir payé ses impôts, son hypothèque ou loyer, les taxes municipales et scolaires, sa voiture et ses autres dépenses, il lui reste peu d'argent à la fin du mois. Cibler ces familles pour équilibrer le coût du programme est injuste et inéquitable.

Il faut se rappeler que notre système d'imposition repose ses assises sur les revenus de chacun des contribuables québécois. Plus les revenus sont élevés, plus la facture d'impôt est élevée. On peut donc conclure que les parents, avec un revenu supérieur, paient déjà des montants plus élevés pour leurs places en garderie par le biais de leurs impôts.

Si la modulation des frais de garde selon le revenu des parents est acceptable, pourquoi ne pas moduler les frais de scolarité par la suite. Après tout, nous demeurons toujours dans le domaine de l'éducation.

Dans un même ordre d'idées, pourquoi ne pas facturer les contribuables en fonction de leurs revenus lorsqu'ils ont recours à nos hôpitaux et nos médecins?

Pourquoi investir dans la qualité du développement de nos enfants, la future société de demain, serait moins important qu'investir dans les autres programmes sociaux?

### **3. HISTORIQUE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME À CONTRIBUTION RÉDUITE**

L'AGPQ croit qu'il est important de rappeler les objectifs visés par Québec lors de l'instauration du programme à contribution réduite en 1997. Souvenons-nous que le gouvernement à l'époque a voulu :

- Investir dans la petite enfance pour préparer nos tout-petits à l'étape suivante qu'est l'école;
- Réduire le décrochage scolaire car plusieurs études avaient démontré l'effet positif des garderies éducatives sur le phénomène du décrochage scolaire et les économies qui en découlent pour la société;
- Permettre à plusieurs citoyens, en majorité des femmes, d'intégrer le marché du travail;
- Aider les enfants handicapés, ainsi que ceux issus des familles défavorisées, et les enfants de familles immigrantes récentes à socialiser avec d'autres enfants de leur âge. Leur intégration au système de garde québécois facilite et favorise leur développement global ainsi que l'apprentissage du français;
- Enrayer la garde au noir et récupérer des millions en impôts impayés par la mise en place d'un système de garde sécuritaire, accessible et universel. L'ancien système de subvention en place jusqu'à 1996 était désuet, dysfonctionnel et ne répondait pas à des objectifs de qualité liés au développement harmonieux des enfants.

L'AGPQ est convaincue que les objectifs visés ont été atteints et ajoute que personne ne peut mettre en doute les bienfaits de ce système pour nos enfants et leurs familles.

#### **4. RÉFLEXION SUR LES BÉNÉFICES ET LES COÛTS**

L'AGPQ croit qu'il est tout à fait légitime que notre société se questionne, 20 ans plus tard, sur les bénéfices du programme à contribution réduite, sur les coûts engendrés par ce système ainsi que la capacité des contribuables à s'offrir un tel service.

L'AGPQ est d'accord qu'il faille revoir les coûts du programme, la manière dont il est financé et l'équité de son financement pour tous les contribuables.

Toutefois, l'AGPQ est convaincue que toute société responsable doit considérer les déboursés pour la petite enfance comme un investissement et non pas une dépense.

L'AGPQ est également d'avis que malgré les coûts élevés de ce programme, celui-ci s'autofinance et il en est également l'avis de plusieurs économistes québécois, entre autres, messieurs Pierre Fortin et Luc Godbout.

L'AGPQ teint à rappeler que plus de 70,000 citoyens, surtout des femmes, ont intégré le marché du travail grâce au programme de garderies à contribution réduite. Ces contribuables paient maintenant des impôts et des taxes. Ils ne comptent donc plus sur l'État pour subvenir à leurs besoins et contribuent pleinement à l'économie québécoise.

Depuis 1997, les garderies et CPE, se sont déployés de manière exponentielle pour répondre à la demande. Les dépenses engendrées par ces installations contribuent positivement à renflouer les coffres du gouvernement directement ou indirectement, que ce soit par le biais des impôts ou des taxes payés par les garderies privées et leur personnel, la construction ou la location de leurs installations, l'achat de leurs équipements, les achats de nourriture, etc.

Notre gouvernement doit avoir une vision globale lorsqu'il se penche sur la question du financement des places subventionnées. Il ne faut surtout pas se concentrer uniquement sur les sommes déboursées

directement et ignorer toutes les retombées qualitatives et économiques associées à ce programme.

Finalement, l'AGPQ est d'accord que malgré l'autofinancement de ce programme, un exercice de réduction des coûts s'impose compte tenu de l'état des finances publiques. Toutefois, il faut s'assurer que l'augmentation des coûts de ce programme d'année en année ne dépasse pas l'inflation normale.

## **5. LA COMMISSION SUR LA RÉVISION DES PROGRAMMES**

L'AGPQ se questionne sur la pertinence de la *Commission sur la révision des programmes*.

En effet, avec l'annonce du premier ministre, Philippe Couillard, il y a quelques mois, à l'effet qu'il était en faveur d'une modulation des frais de garde selon le revenu des parents et la décision de cette Commission concernant les services de garde, on ne peut que conclure que les décisions étaient déjà prises avant même le début des travaux.

## **6. LES CHIFFRES DU BUDGET 2014-2015**

Un centre de la petite enfance (CPE) reçoit 2 758\$ de plus par enfant, par année qu'une garderie subventionnée, soit 13 988\$ pour une place en CPE versus 11 230\$ pour une place en garderie subventionnée.

Source : Budget du Québec 2014-2015,  
*Plan budgétaire section B.131*)

L'AGPQ maintient que **rien ne peut justifier une telle différence.**

Malgré cette réalité, un très grand nombre de CPE sont déficitaires ou réalisent très peu d'économies pour faire face à des situations urgentes (par exemple, les réparations de toiture, etc.). C'est encore

le gouvernement du Québec qui doit les supporter financièrement pour faire face à ces obligations. Ironiquement, d'autres CPE ont accumulé au fil des ans des surplus importants - au-delà de 250M\$.

Le coût inexplicablement élevé par place dans les CPE, jumelé aux revendications syndicales exagérées, nous a malheureusement menés dans la situation où nous sommes aujourd'hui.

Au lieu d'avoir le courage de corriger le problème à la source, le gouvernement Couillard a décidé, encore une fois, de transmettre la facture à la famille de la classe moyenne, la vache sacrée de tous les gouvernements.

## **7. PISTES DE SOLUTIONS SELON L'AGPQ:**

L'AGPQ a plusieurs pistes de solutions à proposer au gouvernement qui peuvent avoir un effet positif sur le coût des places subventionnées en services de garde, à savoir :

- **La contribution réduite universelle** : Augmenter la contribution de 2\$ par jour pour tous les parents et l'indexer annuellement par la suite. De toute évidence, le 7\$ d'aujourd'hui n'a pas la même valeur qu'en 2003. Au début du programme la contribution parentale représentait 20% du coût du système tandis que présentement elle représente moins de 13%.
- **Le financement** : Selon le *Plan budgétaire du Québec* (budget 2014-2015, page B131), une place en CPE coûte en moyenne 13 988 \$ par année tandis qu'une place dans une garderie subventionnée coûte 11 230 \$. Cela représente une différence de 2 758 \$ par place sur une base annuelle. Cette différence est énorme considérant qu'il s'agit, en tout point, du même service offert à l'enfant puisqu'on y applique exactement les mêmes loi et règlements.

Cela veut dire qu'un CPE de 80 places reçoit par année environ 220 000 \$ de plus en subventions directes comparé à une garderie subventionnée (80 places x 2 758 \$ par place).

À cela on doit ajouter les taxes municipales que le gouvernement défraie pour les CPE. Selon nos estimés, pour une installation récente (moins de 10 ans), cela se chiffre à plus de 30 000 \$ par année.

Le gouvernement du Québec débourse donc un supplément de 250 000 \$ par installation de 80 places pour la simple et unique raison que ce sont des CPE. Cela fait grimper la différence à 3 125\$ de plus par place par rapport à une place en garderie privée. **Rien ne peut justifier une telle dépense additionnelle.**

En principe une institution sans but lucratif comme un CPE devrait coûter moins cher que son vis-à-vis privé. Alors pourquoi un tel gaspillage de nos fonds publics? La saine gestion de nos finances doit reposer sur une réalité économique et non sur une idéologie politique;

- Le gouvernement du Québec doit réduire la différence de financement entre les CPE et les garderies privées subventionnées d'un minimum de 150 000 \$ annuellement pour une installation de 80 places.

Même avec cette réduction de 150 000\$, les CPE continueront à toucher 100 000\$ de plus annuellement que les garderies privées subventionnées pour une installation de 80 places. En effet, de par leur statut d'organisme sans but lucratif, les CPE continueraient de bénéficier d'autres exemptions comme la réduction de 50% des TPS/TVQ, etc. Cela représente une économie de 159 375 000 \$ par année pour Québec (85 000 places x 1 875\$ par place par année) et presque 800M\$ sur une période de 5 ans.

## 8. LES COUPES IMPOSÉES AUX GARDERIES PRIVÉES SUBVENTIONNÉES ET LE NON RESPECT DE L'ENTENTE D'ÉQUITÉ POUR LEURS ÉDUCATRICES

En même temps, le gouvernement doit cesser de transférer la facture aux garderies privées subventionnées et leurs employés, comme c'est le cas présentement.

À ce jour, malgré 2 758\$ de moins par place, par année, que les CPE, **pour exactement le même travail**, le gouvernement ne se gêne pas de sabrer dans le financement des garderies privées subventionnées.

Ces coupes exagérées mèneront éventuellement à une réduction des services et forceront les garderies à niveler par le bas.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, le gouvernement du Québec a gelé l'entente pour le rattrapage salarial des éducatrices des garderies privées subventionnées.

Cette entente visait à harmoniser les salaires des éducatrices en garderies privées subventionnées aux salaires des éducatrices en CPE. Il faut préciser que c'est un gouvernement **libéral** qui avait signé cette entente quinquennale, il y a trois ans.

## 9. CONCLUSION

Monsieur Couillard a promis de gérer la province différemment, de ne pas augmenter les impôts et d'indexer uniquement les frais de garde pour ne pas avoir un choc tarifaire pour les parents. En réalité, c'est tout à fait le contraire qui se produit aujourd'hui. C'est une solution simpliste que d'équilibrer le budget de la province en transférant le déficit aux contribuables.

L'AGPQ réitère sa position à l'effet qu'elle est contre la modulation des frais de garde en fonction des revenus des parents. L'orientation

gouvernementale d'augmenter les frais de garde jusqu'à 20\$ par jour est inquiétante.

Le gouvernement du Québec doit maintenir ce programme qui fait l'envie de plusieurs provinces et autres pays dans le monde.

Au lieu de transmettre la facture aux parents de la classe moyenne, le gouvernement aurait dû mieux gérer le système de garde au Québec comme le propose l'AGPQ depuis des années.

En effet, en appliquant les pistes de solutions proposées par l'AGPQ dans ce mémoire, le gouvernement économiserait **280M\$ par année**, soit 160M\$ de réduction des coûts d'opération des CPE plus 120M\$ de l'augmentation de la tarification de 2\$ par jour.

L'AGPQ est convaincue qu'avec un changement de philosophie, les réaménagements suggérés dans ce mémoire, et une volonté politique de la part du gouvernement, nous pourrions continuer à offrir ce système à nos enfants et nos familles pour les générations à venir.

**ASSOCIATION DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC**